Conseil Communal
Le Vaud
conseil.communal@levaud.ch

Rapport de la Commission Ad hoc minoritaire

Préavis municipal N° 36/2025 :
Demande de crédit - 1er phase de mise à niveau de l'adduction d'eau potable.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillères /conseillers,

Notre commission s'est réunie en date du 22 décembre 2025, conjointement avec la Commission des Finances et la commision ad hoc majoritaire, en présence de Messieurs Sylvain Pécoud, syndic, et Nicolas Beck, municipal, afin que ceux-ci nous exposent le préavis municipal PM N°36/2025.

Les commissions se sont également réunies les 13 janvier et 4 février 2026 afin d'examiner les réponses reçues à nos nombreuses questions et de débattre du projet.

En Commission, un consensus s'est dégagé sur la nécessité des travaux envisagés. En revanche, la proposition de la Municipalité d'opter pour une télégestion par transmission sans fil soulève des réserves.

Pour un projet d'une telle ampleur et à la portée stratégique évidente, il est essentiel de garantir de la robustesse et de la fiabilité des communications, y compris en situation de crise. Une infrastructure filaire — idéalement enterrée — offre de bien meilleures garanties en matière de sécurité, de résilience et de continuité de service.

C'est pourquoi la commission ad hoc minoritaire prie la Municipalité de présenter au Conseil un devis précis pour une option de télégestion filaire, afin que cette alternative puisse être considérée de manière équitable.

Deux remarques de la Commission ad hoc :

1/: Il serait aussi souhaitable de profiter des fouilles prévues pour planifier dès à présent la pose des conduites d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU), afin d'éviter des interventions ultérieures plus coûteuses.

2/ : Pour information, la commission souligne que, dans le quartier Sur Pensaz, nous avons profité des fouilles menés par Romande Energie pour installer la fibre optique jusqu'aux habitations (FTTH). Une démarche similaire pourrait peut-être inspirer les habitants des zones concernées par le présent projet.

Conclusion :

Au vu des éléments évoqués ci-dessus, la Commission ad hoc vous propose de renvoyer le préavis municipal n° 36/2025 — Demande de crédit de réalisation -1ère phase de mise à niveau de l'adduction d'eau potable — afin que la Municipalité puisse présenter un devis détaillé examinant la télégestion filaire.

Conclusion :
Au vu de ce qui précède, la Commission Ad hoc minoritaire vous propose

- **de renvoyer pour étude complémentaire** le préavis municipal N° **36/** 202**5 Demande de crédit - 1er phase de mise à niveau de l'adduction d'eau potable.**

Nous vous remercions de votre confiance et vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les conseillères /conseillers, nos meilleures salutations.

Rapport établi à Le Vaud, le 07.02.2026

Pour la Commission :

Karen Enzler

Attention : Art. 43 RCC Le commissaire absent lors de la séance décisionnelle ne peut pas signer le rapport.